

- Fat  
- SG  
- SAS



JORF n°0303 du 31 décembre 2009 page 23285  
texte n° 185

**ARRETE**

**Arrêté du 29 décembre 2009 modifiant l'annexe de l'arrêté du 26 décembre 2008 fixant la liste des établissements publics bénéficiant des responsabilités et compétences élargies en matière budgétaire et de gestion des ressources humaines prévues aux articles L. 712-9, L. 712-10 et L. 954-1 à L. 954-3 du code de l'éducation**

NOR: ESR0929419A

Le ministre du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'Etat et la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche,  
Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 711-9 et L. 712-8 ;  
Vu le décret n° 2000-250 du 15 mars 2000 modifié portant classification d'établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel ;  
Vu l'arrêté du 26 décembre 2008 fixant la liste des établissements publics bénéficiant des responsabilités et compétences élargies en matière budgétaire et de gestion des ressources humaines prévues aux articles L. 712-9, L. 712-10 et L. 954-1 à L. 954-3 du code de l'éducation ;  
Vu la délibération du comité technique paritaire de l'université Lyon-III en date du 22 décembre 2009 ;  
Vu la délibération du conseil d'administration de l'université Lyon-III en date du 22 décembre 2009,  
Arrêtent :

**Article 1**

L'annexe de l'arrêté du 26 décembre 2008 susvisé est complétée par les dispositions suivantes :

ÉTABLISSEMENT	DATE D'EFFET
Université Lyon-III	1er janvier 2010

**Article 2**

Le directeur général pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 29 décembre 2009.

La ministre de l'enseignement supérieur  
et de la recherche,  
Valérie Pécresse

Le ministre du budget, des comptes publics,  
de la fonction publique  
et de la réforme de l'Etat,  
Eric Woerth